

Etats financiers annuels de SICAV

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT - GEM- représenté par M. Abderrazak GABSI.

BILAN

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019
ACTIF			
Portefeuille-titres :	4	182 212 600	201 650 020
- Obligations		107 614 626	126 385 657
- BTA		65 949 312	69 203 555
- Titres OPCVM		8 648 662	6 060 808
Placements monétaires et disponibilités :	5	113 398 885	17 007 927
- Placement monétaires		52 451 174	-
- Placements à terme		60 849 895	16 776 230
- Disponibilités		97 816	231 697
Créances d'exploitation :	7	22 735	2 950
- Intérêts à recevoir		3 107	2 950
- Autres créances d'exploitation		19 628	-
TOTAL ACTIF		295 634 220	218 660 897
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	571 590	379 012
Autres créditeurs divers	9	3 578 952	3 441 160
Total Passif		4 150 542	3 820 172
ACTIF NET			
Capital	10	277 005 852	203 710 143
Sommes distribuables :		14 477 826	11 130 582
- Sommes distribuables de l'exercice	11	14 475 880	11 128 087
- Report à nouveau		1 946	2 495
Actif Net		291 483 678	214 840 725
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		295 634 220	218 660 897

ÉTAT DE RÉSULTAT (Montants exprimés en dinars)	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Revenus du portefeuille-titres :	12	10 358 939	12 244 847
- Revenus des obligations		6 721 196	8 563 895
- Revenus des BTA		3 403 883	3 486 514
- Revenus de titres OPCVM		233 860	194 438
Revenus des placements monétaires	13	1 924 368	200 260
Revenus des placements à terme	14	3 057 728	2 553 646
Total des revenus des placements		15 341 035	14 998 753
Charges de gestion des placements	15	(1 903 601)	(1 623 990)
Revenus nets des placements		13 437 434	13 374 763
Autres charges d'exploitation	16	(391 043)	(373 727)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		13 046 391	13 001 036
Régularisation du résultat d'exploitation		1 429 489	(1 872 949)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		14 475 880	11 128 087
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(1 429 489)	1 872 949
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		404 351	443 608
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		205 683	(6 277)
Frais de négociation de titres		(71)	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		13 656 354	13 438 367

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

Exercice clos le
31 décembre 2020

Exercice clos le
31 décembre 2019

VARIATION DE L'ACTIF NET	Résultat d'exploitation	13 046 391	13 001 036
RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	404 351	443 608
	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	205 683	(6 277)
	Frais de négociation de titres	(71)	-
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	(9 981 141)	(10 111 447)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	Souscriptions :		
	• Capital au nominal	332 207 200	327 217 300
	- Régularisation des sommes non distribuables	2 762 505	2 007 709
	- Régularisation des sommes distribuables	14 138 795	11 886 702
	Rachats :		
	• Capital au nominal	(260 072 500)	(382 574 500)
	- Régularisation des sommes non distribuables	(2 211 459)	(2 370 166)
	- Régularisation des sommes distribuables	(13 856 801)	(17 465 708)
	VARIATION DE L'ACTIF NET	76 642 953	(57 971 743)
ACTIF NET	En début de l'exercice	214 840 725	272 812 468
	En fin de l'exercice	291 483 678	214 840 725
NOMBRE D'ACTIONNAIRES	En début de l'exercice	2 021 918	2 575 490
	En fin de l'exercice	2 743 265	2 021 918
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de l'exercice	106,255	105,926
	En fin de l'exercice	106,254	106,255
	TAUX DE RENDEMENT	5,18%	5,38%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

Placement Obligataire SICAV (POS) est une société d'investissement à capital variable, de catégorie obligataire de type distribution, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée à l'initiative de la Banque Nationale Agricole (BNA) et a reçu le visa du Conseil du Marché Financier (CMF) en date du 17 décembre 1996.

La Société POS a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de la Société POS est assurée par l'intermédiaire en bourse « BNA Capitaux ».

La BNA a été désignée dépositaire des titres et fonds de Placement Obligataire SICAV.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la Société POS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n° 95-88 du 30 octobre 1995, dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Ce taux a été modifié par l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 (publié au JORT du 10 juin 2020), instaurant une retenue à la source définitive et libératoire de 35% au titre des revenus des capitaux mobiliers sur les dépôts à terme dont le niveau de rémunération est supérieur au TMM+1% au 1^{er} janvier de l'année de placement, et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire des revenus des capitaux mobiliers. Cette modification a été abrogée par l'article 17 de la loi de finances pour l'année 2021 qui vient instituer une retenue à la source libératoire de 20% sur les revenus des capitaux mobiliers à servir à partir du 1^{er} janvier 2021.

NOTE 2 : RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

NOTE N°3 : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les éléments inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des composantes du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1) Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres est composé d'obligations, de titres émis par l'État (BTA, BTZc, etc.) et de titres d'OPCVM.

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour le montant net de retenue à la source.

Les intérêts sur les placements en obligations, en titres émis par l'État, ainsi que ceux relatifs aux placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenue à la source.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2) Évaluation, en date d'arrêté, des placements :

a) Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations figurant au bilan de la Société POS arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 31 décembre 2020, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

Signalons, enfin, que le portefeuille-titres de la Société POS ne comporte pas, au 31 décembre 2020, de BTA « Juillet 2032 » ni de Bons du Trésor Assimilables émis à compter du 1^{er} janvier 2018.

b) Évaluation, en date d'arrêté, des autres placements

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3) Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES

4.1. Composition du portefeuille-titres

Cette rubrique totalise 182 212 600 DT au 31 décembre 2020, contre 201 650 020 DT au 31 décembre 2019, et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortisse- ment cumulé des surcotes/ décotes	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 31/12/2020	% actif net	% actif
I- Obligations de sociétés :		102 762 356	-15 770	3 225 993		- 105 972 578	36,36%	35,85%
AB 2008/15A	10 000	199 960	-	6 408	-	206 368	0,07%	0,07%
AB 2008/20A	30 000	1 200 000	-	41 424	-	1 241 424	0,43%	0,42%
AB 2009/15A	60 000	1 597 800	-	25 584	-	1 623 384	0,56%	0,55%
AB 2010	30 000	999 077	-	21 144	-	1 020 221	0,35%	0,35%
AB SUB 2020-03 9.2% CAT B	70 000	7 000 000	-	25 407	-	7 025 407	2,41%	2,38%
AIL2015-1 7ANS CATB 7.85%	20 000	800 000	-	20 368	-	820 368	0,28%	0,28%
AMEN BANK 2012 TV	123 185	2 463 700	-	47 500	-	2 511 200	0,86%	0,85%
AMEN BANK SUB 2017- 1 7.4%	40 000	1 600 000	-	63 840	-	1 663 840	0,57%	0,56%
AMEN BANK2011-1	50 000	500 000	-	6 480	-	506 480	0,17%	0,17%
AMEN BANK2012 TF	20 000	400 000	-	5 808	-	405 808	0,14%	0,14%
AMEN BANK2014-1 7ANS	20 000	800 000	-	40 256	-	840 256	0,29%	0,28%
AMEN BANK2016-1 5ANS	40 000	800 000	-	5 312	-	805 312	0,28%	0,27%
AMEN BANK2016-1 7ANS	10 000	600 000	-	4 040	-	604 040	0,21%	0,20%
ATB 2007/1	50 000	2 400 000	-	104 640	-	2 504 640	0,86%	0,85%
ATL 2014-3	40 000	1 600 000	-	89 216	-	1 689 216	0,58%	0,57%
ATL 2015-1	37 500	1 500 000	-	44 400	-	1 544 400	0,53%	0,52%
ATL 2015-2	20 000	1 200 000	-	63 216	-	1 263 216	0,43%	0,43%
ATL 2016-1	10 000	600 000	-	19 160	-	619 160	0,21%	0,21%
ATL 2017- 2 7A 7.95% CAT C	30 000	3 000 000	-	159 432	-	3 159 432	1,08%	1,07%
ATL 2017 SUB 7A 7.9%	20 000	1 600 000	-	21 328	-	1 621 328	0,56%	0,55%
ATL 2017-1 7A 7.8%	50 000	4 000 000	-	199 680	-	4 199 680	1,44%	1,42%
ATL 2018-1 5A 8.3%	30 000	1 800 000	-	55 008	-	1 855 008	0,64%	0,63%
ATL 2020-1 5A 10.3%	40 000	4 000 000	-	69 536	-	4 069 536	1,40%	1,38%
ATT LEAS2020-1 SUB CA 10,25%	25 000	2 500 000	-	19 660	-	2 519 660	0,86%	0,85%
ATTIJ BANK SUB 2017 7.4%	30 000	1 200 000	-	41 856	-	1 241 856	0,43%	0,42%
ATTIJ BANK SUB 2015 7.5%	10 000	400 000	-	4 144	-	404 144	0,14%	0,14%

BH 2009	25 895	794 977	-	145	-	795 122	0,27%	0,27%
BH SUB 2015 7 ANS 7.5%	60 000	2 400 000	-	85 632	-	2 485 632	0,85%	0,84%
BNA SUB 2009	50 000	1 331 500	-	42 400	-	1 373 900	0,47%	0,46%
BNA SUB 2017-1	50 000	2 000 000	-	71 360	-	2 071 360	0,71%	0,70%
BNA SUB 2018 CAT A TMM+2%	20 000	1 240 000	-5 847	34 080	-	1 268 232	0,44%	0,43%
BNA SUB 2018-1 CAT B 8.5%	100 000	10 000 000	-	268 240	-	10 268 240	3,52%	3,47%
BTE 2010 CAT B 20 ANS	10 000	500 000	-	6 792	-	506 792	0,17%	0,17%
BTE 2011 CAT B 20 ANS	25 000	1 500 000	-	67 000	-	1 567 000	0,54%	0,53%
BTE 2016 7.4% 5 ANS	10 000	400 000	-	22 128	-	422 128	0,14%	0,14%
BTE 2019-1 11.5% C B 7 ANS	15 000	1 600 503	-6 930	134 605	-	1 728 179	0,59%	0,58%
BTK 2009	10 703	356 435	-	18 837	-	375 272	0,13%	0,13%
BTK2014-1 7.45%	20 000	400 000	-	1 104	-	401 104	0,14%	0,14%
CIL 2016/1	10 000	200 000	-	7 560	-	207 560	0,07%	0,07%
CIL 2017-1 7.6%	10 000	400 000	-	12 528	-	412 528	0,14%	0,14%
HL 2014-1 7.8%	30 000	600 000	-	6 456	-	606 456	0,21%	0,21%
HL 2015-1 CAT B 7 ANS	15 000	600 000	-	3 852	-	603 852	0,21%	0,20%
HL 2015-2 CAT B 7 ANS	20 400	1 224 000	-	58 752	-	1 282 752	0,44%	0,43%
HL 2016-2 CAT B 7 ANS	15 000	900 000	-	5 268	-	905 268	0,31%	0,31%
HL2013-2	22 800	456 000	-	22 563	-	478 563	0,16%	0,16%
HL2016-1	10 000	200 000	-	6 272	-	206 272	0,07%	0,07%
HL2017-1 CAT B 7.85%	20 000	1 600 000	-	89 504	-	1 689 504	0,58%	0,57%
HL2017-2 CAT B 7.85%	20 000	1 600 000	-	48 176	-	1 648 176	0,57%	0,56%
HL2017-3 CAT B 8.25%	20 000	2 000 000	-	122 976	-	2 122 976	0,73%	0,72%
HL2018-1	10 000	600 000	-	23 792	-	623 792	0,21%	0,21%
HL2020-2 CAT B 5ANS 10.6%	10 000	1 000 000	-	11 384	-	1 011 384	0,35%	0,34%
MODERNLEASING SUB 2018-1	20 000	2 000 000	-	88 960	-	2 088 960	0,72%	0,71%
STB2008-16A/1	12 500	312 500	-	13 450	-	325 950	0,11%	0,11%
STB2008-20A/1	40 000	1 600 000	-	70 880	-	1 670 880	0,57%	0,57%
STB2008-25A/1	70 000	3 640 000	-	165 872	-	3 805 872	1,31%	1,29%
STB2010/1 5.3%	75 000	2 497 500	-	82 380	-	2 579 880	0,89%	0,87%
TL 2013-2	4 800	96 000	-	5 280	-	101 280	0,03%	0,03%
TL 2014-1	20 000	400 000	-	15 984	-	415 984	0,14%	0,14%
TL 2014-2	20 000	400 000	-	1 168	-	401 168	0,14%	0,14%
TL 2015-1	30 000	1 200 000	-	47 688	-	1 247 688	0,43%	0,42%
TL 2015-1 SUB CAT B 7ANS	20 000	800 000	-	25 760	-	825 760	0,28%	0,28%

TL 2016 SUB CAT B 7ANS	18 700	1 496 000	-	78 764	-	1 574 764	0,54%	0,53%
TL 2017-1 CAT B 7.8%	10 000	800 000	-	28 448	-	828 448	0,28%	0,28%
TLF 2019-1 11.4% 5 ANS CAT A	6 000	506 404	-2 993	22 426	-	525 837	0,18%	0,18%
UIB 2009 CAT C	100 000	4 500 000	-	96 960	-	4 596 960	1,58%	1,55%
UIB SUB 2015 7ANS 7.5%	50 000	2 000 000	-	64 760	-	2 064 760	0,71%	0,70%
UIB2011-1	30 000	1 650 000	-	29 160	-	1 679 160	0,58%	0,57%
UNIFACT 2015 7.45% 5 ANS	4 000	80 000	-	4 051	-	84 051	0,03%	0,03%
UNIFACT 2015 TMM+2.5	6 000	120 000	-	7 747	-	127 747	0,04%	0,04%
II- Titres émis par l'État :		63 945 968	1 646 358	1 999 033	-	67 591 360	23,19%	22,86%
• Obligations		1 600 000	-	42 048	-	1 642 048	0,56%	0,56%
- Emprunt National 2014	80 000	1 600 000	-	42 048	-	1 642 048	0,56%	0,56%
• BTA (*)		62 345 968	1 646 358	1 956 986	-	65 949 312	22,63%	22,31%
- BTA à 6,90% - 05/2022 sur 15 ans	4 665	5 083 586	-369 298	167 205	-	4 881 493	1,67%	1,65%
- BTA à 5,60% - 08/2022 sur 12 ans	27 000	25 727 500	1 083 901	473 904	-	27 285 305	9,36%	9,23%
- BTA à 6.7% - 04/2028 sur 12 ans	34 071	31 534 882	931 755	1 315 876	-	33 782 514	11,59%	11,43%
III- Titres des OPCVM :		8 146 283	-	-	502 379	8 648 662	2,97%	2,93%
• FCP BNA CAPITALISATION	15 000	2 469 435	-	-	27 825	2 497 260	0,86%	0,84%
• SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	12 449	1 352 136	-	-	336 733	1 688 869	0,58%	0,57%
• SICAV TRÉSOR	30 424	3 051 527	-	-	90 633	3 142 160	1,08%	1,06%
• TUNISO-EMIRATIE SICAV	12 313	1 273 185	-	-	47 188	1 320 373	0,45%	0,45%
Total en DT		174 854 607	1 630 588	5 225 027	502 379	182 212 600	62,51%	61,63%

(*) Pour les BTA, le coût amorti (hors intérêts courus) s'élève, au 31 décembre 2020, à 63 992 326 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Quantité	Valeur de remboursement (1)	Surcote/décote à l'acquisition (2)	Prix d'acquisition (3) = (1) + (2)	Amortissement cumulé des surcotes/décotes (4)	Coût amorti (hors intérêts courus) (5) = (3) + (4)	Intérêts courus (6)	Valeur comptable (5) + (6)
BTA 6.90% 05/2022 (15 ANS)	4 665	4 665 000	418 586	5 083 586	(369 298)	4 714 288	167 205	4 881 493
BTA 5.60% 08/2022 (12 ANS)	27 000	27 000 000	(1 272 500)	25 727 500	1 083 901	26 811 401	473 904	27 285 305
BTA 6.7% -04/2028 (12 ANS)	34 071	34 071 000	(2 536 118)	31 534 882	931 755	32 466 637	1 315 877	33 782 514
Total en DT		65 736 000	(3 390 032)	62 345 968	1 646 358	63 992 326	1 956 986	65 949 312

4.2. Mouvements du portefeuille-titres

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2020 sur le poste « Portefeuille-titres » sont indiqués ci-après :

	Obligations	BTA	Titres OPCVM	Total
Prix d'acquisition				
+ En début de l'exercice (a)	122 149 827	65 786 468	5 676 848	193 613 144
+ Acquisitions	(*) 18 246 907	-	5 802 576	24 049 483
- Cessions	(5 932 000)	(3 440 500)	(3 333 141)	(12 705 641)
- Remboursements	(30 102 379)	-	-	(30 102 379)
= En fin de l'exercice (1)	104 362 355	62 345 968	8 146 283	174 854 607
Différences d'estimation				
+ En début de l'exercice (b)	-	1 344 656	383 960	1 728 616
± Annulation, à l'ouverture de l'exercice, des plus ou moins-values potentielles	-	-	(383 960)	(383 960)
+ Plus-values potentielles en fin de l'exercice	-	-	502 379	502 379
- Moins-values potentielles en fin de l'exercice	-	-	-	-
+ Décotes rapportées à l'actif net	-	338 293	-	338 293
- Surcotes rapportées à l'actif net	(15 770)	(36 591)	-	(52 361)
- Amortissement cumulé des décotes sur titres cédés et/ou remboursés	-	-	-	-
= En fin de l'exercice (2)	(15 770)	1 646 358	502 379	2 132 967
Créances rattachées d'intérêts				
+ En début de l'exercice (c)	4 235 830	2 072 430	-	6 308 260
± Intérêts courus à l'achat	78 511	-	-	78 511
+ Revenus d'intérêts de l'exercice	6 721 196	3 403 883	-	10 125 079
- Détachement de coupons d'intérêts de l'exercice	(7 767 496)	(3 519 328)	-	(11 286 823)
= En fin de l'exercice (3)	3 268 041	1 956 986	-	5 225 027
Solde au 31 décembre 2020 [(1) + (2) + (3)]	107 614 626	65 949 312	8 648 662	182 212 600
Solde au 31 décembre 2019 [(a) + (b) + (c)]	126 385 657	69 203 555	6 060 808	201 650 020

(*) Dont une surcote sur acquisition s'élevant à 166 907 DT

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS

5.1. PLACEMENTS MONÉTAIRES

Cette rubrique totalise 52 451 174 DT au 31 décembre 2020, contre un solde nul au 31 décembre 2019, et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2020	% actif net	% actif
I- Certificats de dépôt		52 420 816	30 358	52 451 174	17,99%	17,74%
<i>I.1. Titres à échéance supérieure à un an</i>		-	-	-	-	-
<i>I.2. Titres à échéance inférieure à un an (non considérés parmi les quasi- liquidités)</i>		52 420 816	30 358	52 451 174	17,99%	17,74%
- Certificats de dépôt BNA 06/01/21 - 10 J - 6,8%	6	2 995 475	1 808	2 997 283	1,03%	1,01%
- Certificats de dépôt BNA 06/01/21 - 10 J - 6,8%	48	23 963 802	14 463	23 978 265	8,23%	8,11%
- Certificats de dépôt BNA 07/01/21 - 10 J - 6,8%	10	4 992 459	2 259	4 994 718	1,71%	1,69%
- Certificats de dépôt BNA 08/01/21 - 10 J - 6,8%	20	9 984 917	3 012	9 987 929	3,43%	3,38%
- Certificats de dépôt BNA 04/01/21 - 10 J - 6,8%	12	5 990 950	5 426	5 996 376	2,06%	2,03%
- Certificats de dépôt BNA 05/01/21 - 10 J - 6,8%	9	4 493 213	3 390	4 496 603	1,54%	1,52%
<i>I.3. Titres à échéance inférieure à un an (considérés parmi les quasi-liquidités)</i>		-	-	-	-	-
II- Billets de trésorerie		-	-	-	-	-
Total en DT		52 420 816	30 358	52 451 174	17,99%	17,74%

5.2. PLACEMENTS À TERME

Cette rubrique totalise 60 849 995 DT au 31 décembre 2020, contre 16 776 230 DT au 31 décembre 2019, et se détaille comme suit :

	Nombre	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2020	% actif net	% actif
Placements à court terme :						
- BNA Plac. 100J 09-01-216,8%	1 500	1 500 000	20 344	1 520 344	0,52%	0,51%
- BNA Plac. 100J 08-04-217,13%	650	650 000	203	650 203	0,22%	0,22%
- BNA Plac. 100J 03-04-217,13%	595	595 000	651	595 651	0,20%	0,20%
- BNA Plac. 100J 21-02-216,8%	861	861 000	6 159	867 159	0,30%	0,29%
- BNA Plac. 300J 31-01-21TMM+3%	1 997	1 997 000	121 862	2 118 862	0,73%	0,72%
- BNA Plac. 100J 09-01-216,8%	4 600	4 600 000	62 389	4 662 389	1,60%	1,58%
- BNA Plac. 100J 08-04-217,13%	22 000	22 000 000	6 876	22 006 876	7,55%	7,44%
- BNA Plac. 100J 09-04-217,13%	6 000	6 000 000	938	6 000 938	2,06%	2,03%
- BNA Plac. 100J 02-04-217,13%	19 700	19 700 000	24 629	19 724 629	6,77%	6,67%
- BNA Plac. 100J 03-04-21 7,13%	2 000	2 000 000	2 188	2 002 188	0,69%	0,68%
- BNA Plac. 100J 04-04-21 7,13%	700	700 000	656	700 656	0,24%	0,24%
Total en DT		60 603 000	246 895	60 849 895	20,88%	20,58%

5.3. DISPONIBILITÉS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Avoirs en banque	98 014	231 817
Encaissements non encore comptabilisés	-	(120)
Montants comptabilisés et non encore décaissés	(194)	-
Sommes à régler :	(4)	-
- Rachats	(4)	-
- Autres	-	-
Sommes à encaisser	-	-
Total en DT	97 816	231 697

5.4. RATIO D'EMPLOI DE L'ACTIF EN LIQUIDITÉS ET QUASI-LIQUIDITÉS

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 15 février 2013).

Au 31 décembre 2020, le ratio susvisé s'élève à 20,62%, il a été calculé comme suit :

	Valeur au 31 décembre 2020	% actif
I- Liquidités	60 947 711	20,62%
- Placements à terme	60 849 895	20,58%
- Disponibilités	97 816	0,03%
II- Quasi-liquidités	-	-
- Bons du Trésor à court terme	-	-
- Billets de trésorerie à échéance inférieure à un an	-	-
- Certificats de dépôt à échéance inférieure à un an	-	-
Total Général (A) = (I + II)	60 947 711	
Total Actif (B)	295 634 220	
Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et quasi-liquidités (A)/(B)		20,62%

NOTE 6 : VALEURS MOBILIÈRES EN PORTEFEUILLE DÉTAILLÉES PAR ÉMETTEUR

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la Société POS et figurant parmi les composantes des rubriques « Portefeuille-titres » et « Placements monétaires » totalisent au 31 décembre 2020 une valeur comptable de 234 663 774 DT, soit 79,38% du total actif.

Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Émetteur	Portefeuille Titres (1)			Placements monétaires (2)	Total (1) + (2)	% actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt		
ÉTAT	1 642 048	65 949 312	-	-	67 591 360	22,86%
BNA (*)	14 981 732	-	-	52 451 174	67 432 906	22,81%
ATL	20 020 976	-	-	-	20 020 976	6,77%
AMEN BANK	18 453 740	-	-	-	18 453 740	6,24%
HANNIBAL LEASE	11 178 995	-	-	-	11 178 995	3,78%
STB	8 382 582	-	-	-	8 382 582	2,84%
UIB	8 340 880	-	-	-	8 340 880	2,82%

TUNISIE LEASING ET FACTORING	5 920 929	-	-	-	5 920 929	2,00%
BTE	4 224 099	-	-	-	4 224 099	1,43%
BH BANK	3 280 754	-	-	-	3 280 754	1,11%
SICAV TRESOR	-	-	3 142 160	-	3 142 160	1,06%
ATTIJARI LEASING	2 519 660	-	-	-	2 519 660	0,85%
ATB	2 504 640	-	-	-	2 504 640	0,85%
FCP BNA CAPITALISATION	-	-	2 497 260	-	2 497 260	0,84%
MODERN LEASING (BH LEASING)	2 088 960	-	-	-	2 088 960	0,71%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	-	-	1 688 869	-	1 688 869	0,57%
ATTIJARI BANK	1 646 000	-	-	-	1 646 000	0,56%
TUNISO EMIRATIE SICAV	-	-	1 320 373	-	1 320 373	0,45%
AIL	820 368	-	-	-	820 368	0,28%
BTK	776 376	-	-	-	776 376	0,26%
CIL	620 088	-	-	-	620 088	0,21%
UNIFACTOR	211 798	-	-	-	211 798	0,07%
Total général en DT	107 614 626	65 949 312	8 648 662	52 451 174	234 663 774	79,38%

(*) Au 31 décembre 2020, les titres émis par la Banque Nationale Agricole « BNA » représentent 22,81% du total de l'actif de la Société POS arrêté à la même date, soit 12,81% en dépassement du seuil de 10% prévu par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

NOTE 7 : CRÉANCES D'EXPLOITATION

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Intérêts à recevoir :	3 107	2 950
- Intérêts échus et non encaissés sur obligations	-	-
- Intérêts courus sur dépôts en banque	3 107	2 950
Autres créances d'exploitation :	19 628	-
- Obligations échues et non encore remboursées	-	-
- Retenues à la source sur obligations à récupérer	19 628	-
Total en DT	22 735	2 950

NOTE 8 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Gestionnaire (BNA Capitaux)	439 685	275 645
Dépositaire (BNA)	131 905	103 367
Total en DT	571 590	379 012

NOTE 9 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Dividendes à payer	50 970	37 110
Administrateurs - Jetons de présence	36 000	30 000
Commissaire aux Comptes	30 852	19 109
Conseil du Marché Financier (CMF)	25 101	19 411
Rachats	3 425 849	3 323 231
Contribution Sociale de Solidarité	200	200
Autres	9 980	12 099
Total en DT	3 578 952	3 441 160

NOTE 10 : CAPITAL

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Capital début de l'exercice :		
- Montant en nominal	202 191 800	257 549 000
- Nombre de titres	2 021 918	2 575 490
- Nombre d'actionnaires	4 725	4 535
Souscriptions réalisées :		
- Montant en nominal	332 207 200	327 217 300
- Nombre de titres	3 322 072	3 272 173

Rachats effectués :		
- Montant en nominal	(260 072 500)	(382 574 500)
- Nombre de titres	(2 600 725)	(3 825 745)
Capital fin de l'exercice :		
- Montant en nominal	274 326 500	202 191 800
- Nombre de titres	2 743 265	2 021 918
- Nombre d'actionnaires	4 379	4 725
Sommes non distribuables :	1 161 009	74 874
1. Résultat non distribuable de l'exercice	609 963	437 331
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	404 351	443 608
- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	205 683	(6 277)
- Frais de négociation de titres	(71)	-
2. Régularisation des sommes non distribuables	551 046	(362 457)
- Aux émissions	2 762 505	2 007 709
- Aux rachats	(2 211 459)	(2 370 166)
Sommes non distribuables de(s) exercice(s) antérieurs	1 518 343	1 443 469
Total en DT	277 005 852	203 710 143

NOTE 11 : SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Résultat d'exploitation	13 046 391	13 001 036
Régularisation lors des souscriptions d'actions	8 745 931	8 781 478
Régularisation lors des rachats d'actions	(7 316 442)	(10 654 427)
Total en DT	14 475 880	11 128 087

NOTE 12 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Revenus des obligations :	6 721 196	8 563 895
• ± Variation des intérêts courus	(1 046 300)	(887 536)
• + Coupons d'intérêts échus	7 767 496	9 451 431
Revenus des BTA :	3 403 883	3 486 514
• ± Variation des intérêts courus	(115 445)	(10 003)
• + Coupons d'intérêts échus	3 519 328	3 496 517
Revenus des titres d'OPCVM	233 860	194 438
<i>Total en DT</i>	10 358 939	12 244 847

NOTE 13 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Revenus des certificats de dépôt :	1 907 398	176 562
• ± Variation des intérêts courus	30 358	(195 386)
• + Coupons d'intérêts échus	1 877 040	371 948
Intérêts des comptes de dépôt	16 970	23 698
<i>Total en DT</i>	1 924 368	200 260

NOTE 14 : REVENUS DES PLACEMENTS À TERME

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Revenus des placements en compte BNA :	3 057 728	2 553 646
• ± Variation des intérêts courus	55 665	(24 687)
• + Coupons d'intérêts échus	3 002 063	2 578 333
<i>Total en DT</i>	3 057 728	2 553 646

NOTE 15 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Rémunération du gestionnaire	1 431 422	1 181 084
Rémunération du dépositaire	472 179	442 906
Total en DT	1 903 601	1 623 990

NOTE 16 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Jetons de présence (*)	36 000	30 000
Redevance CMF	264 526	248 127
Honoraires Commissaire aux Comptes	30 000	30 000
Rémunération Président du CA	6 108	6 108
Rémunération Directeur Général	11 216	11 215
TCL	39 191	37 400
Contribution Sociale de Solidarité	200	200
Diverses charges d'exploitation	3 802	10 677
Total en DT	391 043	373 727

(*) Un reclassement de 6 000 DT a été effectué, au cours du 4^{ème} trimestre de l'année 2020, de la rubrique « Diverses charges d'exploitation » vers la rubrique « Jetons de présence ». Il correspond aux frais de l'AGO, budgétisés mais non consommés à cause des conditions sanitaires liées à la propagation de la pandémie de la Covid-19.

NOTE 17 : AUTRES INFORMATIONS

17.1. Données par action

Données par action	2020	2019	2018	2017	2016
Revenus des placements	5,592	7,418	7,851	5,955	5,672
Charges de gestion des placements	(0,694)	(0,803)	(0,868)	(0,719)	(0,719)
Revenus nets des placements	4,898	6,615	6,984	5,235	4,953
Autres charges d'exploitation	(0,143)	(0,185)	(0,186)	(0,517)	(0,151)
Résultat d'exploitation (1)	4,756	6,430	6,797	4,718	4,802
Régularisation du résultat d'exploitation	0,521	(0,926)	(1,432)	(0,282)	(0,277)
Sommes distribuables de l'exercice	5,277	5,504	5,366	4,436	4,525
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,147	0,219	0,159	0,109	0,025
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	0,075	(0,003)	-	0,003	0,066
Frais de négociation de titres	-	-	-	-	-
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	0,222	0,216	0,159	0,112	0,090
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,978	6,646	6,956	4,830	4,892
Résultat non distribuable de l'exercice	0,222	0,216	0,159	0,112	0,090
Régularisation du résultat non distribuable	0,004	(0,026)	(0,025)	(0,006)	(0,005)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,226	0,190	0,133	0,106	0,086
Distribution de dividendes	5,504	5,365	4,436	4,525	4,401
Valeur liquidative	106,254	106,255	105,926	104,863	104,846

17.2. Ratios de gestion des placements

Ratios de gestion des placements	2020	2019	2018	2017	2016
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,75%	0,67%	0,75%	0,68%	0,67%
Autres charges / actif net moyen	0,15%	0,15%	0,16%	0,49%	0,14%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,72%	4,56%	4,65%	4,22%	4,20%

NOTE 18 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

18.1. Nature des relations avec les parties liées

Les parties liées à la Société POS sont le gestionnaire et le dépositaire ayant avec celle-ci des dirigeants communs :

BNA CAPITAUX	En sa qualité d'établissement gestionnaire, elle est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit, à partir du 02 février 2015, une rémunération hors TVA de 0,40% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien. Ce taux a été porté à 0,50% hors TVA l'an à partir du 08 juillet 2020.
BNA	En sa qualité de dépositaire, elle est chargée de : ✓ Conserver les titres et les fonds de la SICAV ; ✓ Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ; ✓ Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, elle perçoit une rémunération hors TVA de 0,15% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

18.2. Flux de transactions avec les parties liées

Le détail des opérations conclues avec les parties liées, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	BNA CAPITAUX	BNA
Opérations impactant les sommes distribuables :		
- Rémunération du gestionnaire	(1 431 422)	-
- Rémunération du dépositaire	-	(472 179)
Opérations impactant les sommes non distribuables	Néant	Néant

18.3. En-cours des opérations réalisées avec les parties liées

L'en-cours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2020 comme suit :

Soldes en fin de l'exercice	BNACAPITAUX	BNA
Rémunération du gestionnaire à payer	(439 685)	-
Rémunération du dépositaire à payer	-	(131 905)

NOTE 19 : ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 11 mars 2021. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 06 mars 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Placement Obligataire SICAV - POS (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 295.634.220 DT et un résultat net de l'exercice de 13.656.354 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses mouvements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Ledit rapport est établi par le Gestionnaire de la SICAV conformément aux dispositions de l'article 140 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 15 février 2013). Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et du Conseil d'Administration pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Gestionnaire et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous avons constaté que la Société procède actuellement au suivi de la liste des actionnaires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur.

La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

Autres obligations légales et réglementations

En application des dispositions de l'article 270 du Code des Sociétés Commerciales, nous signalons à l'Assemblée Générale qu'il ressort de l'appréciation du respect, par la Société, des normes prudentielles prévues notamment par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, et l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit Code, tel que modifié et complété par les textes subséquents, que les actifs de la Société représentés en valeurs mobilières en portefeuille totalisent 61,63% de l'actif total au 31 décembre 2020.

Par ailleurs, les liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités et de placements en comptes à terme, représentent au 31 décembre 2020 une proportion de 20,62% de l'actif total de la Société.

Nous signalons également que la Société détient dans son portefeuille, au 31 décembre 2020, des titres émis par la Banque Nationale Agricole (BNA) qui représentent 22,81% du total de son actif arrêté à cette date, soit 12,81% en dépassement du seuil de 10% prévu par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis, le 12 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :
GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT - GEM
Abderrazak GABSI

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions et opérations conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (antérieures et nouvelles)

- 1) La gestion de la Société Placement Obligataire SICAV (POS) est confiée à la Société BNA Capitaux ayant la qualité d'administrateur. Celle-ci est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV.

En contrepartie de ses prestations, la Société BNA Capitaux perçoit une commission de gestion de 0,4% (hors TVA) l'an de l'actif net quotidien par décision du Conseil d'Administration réuni le 17 décembre 2014, et ce, depuis le 02 février 2015. Ce taux a été porté à 0,50% (hors TVA) l'an à partir du 08 juillet 2020 par décision du Conseil d'Administration en date du 27 mai 2020.

La commission de gestion encourue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à 1.202.876 DT hors TVA, soit 1.431.422 DT TVA incluse.

- 2) La Banque Nationale Agricole (BNA), ayant la qualité d'administrateur, assure les fonctions de Dépositaire pour la Société POS. Elle est chargée, à ce titre, de :

- Conserver les titres et les fonds de la Société ;
- Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;
- Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA reçoit, en sa qualité de Dépositaire, une rémunération de 0,15% (hors TVA) l'an, calculée également sur la base de l'actif net quotidien.

La commission revenant au Dépositaire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élève à 396.789 DT hors TVA, soit 472.179 DT TVA incluse.

Obligations et engagements de la Société POS envers ses dirigeants

- 1) Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 28 octobre 2013. Elle se compose d'une indemnité servie sur la base de 19,5 mois par an, à raison de 150 DT net par mois ;
- La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 17 septembre 1996 et reconduite par décision du même organe de gouvernance en date du 12 mai 2005. Elle se compose d'une prime de résultat annuelle nette de 5.000 DT.

- 2) Les obligations et engagements de la Société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, se présentent comme suit (montants exprimés en DT) :

Nature de la rémunération	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général		Autres membres du Conseil d'Administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020
Avantages à court terme	6 108	-	11 216	-	-	-
Jetons de présence	3 000	3 000	3 000	3 000	30 000	30 000
Total en DT	9 108	3 000	14 216	3 000	30 000	30 000

En dehors des opérations précitées, nos travaux de commissariat aux comptes n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 12 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :
GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT - GEM

Abderrazak GABSI